grand hôtel du lac
VEVEY

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CONCOURS

HISTOIRES DE L’AVENT 2026 | GRAND HÔTEL DU LAC · VEVEY

1. Organisateur

Le concours « Histoires de l’Avent 2026 » (ci-après le « Concours ») est organisé par Grand Hôtel du Lac SA, Rue d’Italie 1, Vevey, Suisse (ci-après l’« Organisateur »). Les informations officielles relatives au Concours sont publiées sur www.ghdl.ch.

2. Principe et calendrier

Le Concours comprend quatre chapitres et quatre tirages au sort distincts, dévoilés les 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre et 20 décembre 2026. Chaque chapitre dispose de son propre formulaire de participation. Pour le chapitre I, les participations sont ouvertes jusqu’au 3 décembre 2026 à 23h59 (heure suisse). Les périodes de participation des autres chapitres sont indiquées sur le site officiel et sur les formulaires correspondants avant leur ouverture. Toute participation reçue hors du délai annoncé est exclue.

3. Conditions de participation

La participation est gratuite, sans obligation d’achat, et ouverte aux personnes physiques âgées de 18 ans révolus au moment de leur participation. Une seule participation par personne et par chapitre est admise. Il est possible de participer à plusieurs chapitres, mais une même personne ne peut gagner qu’un seul lot pendant l’ensemble du Concours. Les personnes directement chargées de l’organisation ou des tirages, ainsi que les membres de leur ménage, ne peuvent participer.

4. Modalités de participation

Pour participer, chaque personne doit compléter le formulaire officiel du chapitre concerné, accessible depuis le site de l’Organisateur, fournir des renseignements exacts (notamment prénom, nom et adresse e-mail), confirmer sa majorité et accepter le présent règlement. L’inscription à la newsletter ou au calendrier ne vaut pas participation automatique aux tirages. Le consentement à recevoir des communications commerciales est facultatif et n’influence pas les chances de gagner.

5. Lots et conditions particulières

La composition détaillée de chaque lot, les prestations incluses, les éventuelles exclusions et les conditions particulières sont publiées sur le site officiel www.ghdl.ch, sur la page du Concours, avant l’ouverture des participations au chapitre concerné. Les informations affichées pour chaque chapitre au moment de son ouverture constituent la description de référence du lot. Les prestations non expressément incluses, les transports et les dépenses personnelles restent à la charge du gagnant. Les lots sont personnels, non échangeables, non remboursables et ne peuvent être convertis en espèces.

6. Tirage au sort

Après la clôture de chaque chapitre, l'Organisateur vérifie la validité des participations et procède à un tirage au sort aléatoire parmi les inscriptions admissibles. Un gagnant est désigné pour chaque chapitre. Les doublons, participations frauduleuses, automatisées ou comportant des données manifestement inexactes peuvent être écartés. Une personne déjà gagnante d'un chapitre précédent est exclue des tirages suivants.

7. Information du gagnant

Le gagnant est contacté exclusivement par e-mail à l'adresse communiquée dans le formulaire. Il dispose de cinq jours calendaires à compter de l'envoi de la notification pour accepter le lot et répondre aux instructions communiquées. Sans réponse dans ce délai, ou en cas d'inéligibilité, l'Organisateur peut procéder à un nouveau tirage. Il appartient aux participants de vérifier leur messagerie, y compris les courriers indésirables. L'identité d'un gagnant ne sera pas publiée sans fondement approprié.

8. Validité, réservation et remise des lots

Les lots sont valables douze mois à compter du tirage au sort correspondant, sous réserve des dispositions impératives applicables et de conditions plus favorables annoncées pour un lot. Les nuitées, repas et autres prestations sur réservation sont exclusivement soumis aux disponibilités de l'établissement, à confirmation préalable et aux dates d'exclusion (« blackout dates »), notamment en période de forte affluence, selon les conditions communiquées sur le site officiel. Aucune disponibilité à une date déterminée n'est garantie. Il appartient au gagnant d'anticiper sa réservation pendant la durée de validité du lot. Les bons, billets et objets physiques sont à retirer personnellement à la réception du Grand Hôtel du Lac, Rue d'Italie 1, Vevey ; aucun envoi postal n'est prévu. Les conditions d'utilisation des prestataires et partenaires, annoncées avant la participation, restent applicables.

9. Protection des données

Les données recueillies sont utilisées pour administrer les participations, vérifier leur admissibilité, effectuer les tirages, contacter les gagnants et organiser la remise des lots. Elles peuvent être traitées par les prestataires techniques nécessaires à ces opérations, dans le respect du droit suisse applicable à la protection des données. Les données de participation ne sont pas automatiquement utilisées pour la prospection : les communications commerciales nécessitent un choix distinct, libre et révocable. Les participants peuvent contacter l'Organisateur pour exercer leurs droits. Avant publication, compléter la référence à la politique de confidentialité, le contact approprié et les durées de conservation des données.

10. Responsabilité et circonstances exceptionnelles

Dans les limites autorisées par la loi, l'Organisateur ne saurait être tenu responsable des problèmes techniques indépendants de sa volonté, des coordonnées erronées ou de la non-réception de messages pour des causes externes. En cas de fraude, de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, il peut adapter, suspendre ou annuler le Concours lorsque cela est nécessaire et proportionné, en communiquant les changements par des moyens appropriés. Les droits impératifs des participants demeurent réservés.

11. Partenaires et plateformes

Les partenaires associés aux cadeaux ne sont pas nécessairement coorganisateurs du Concours. Celui-ci n'est ni organisé, ni administré, ni sponsorisé par Google, Instagram ou Facebook. Les participants ne peuvent réclamer de lot à ces plateformes.

12. Droit applicable et contact

Le Concours est soumis au droit suisse, sous réserve des dispositions impératives applicables. Toute demande relative au Concours peut être adressée à Grand Hôtel du Lac SA par les coordonnées publiées sur son site officiel. Les parties privilégieront une résolution amiable des différends ; les règles impératives de compétence judiciaire restent réservées.